

Année 2019 N° 63

PARUTION
JANVIER 2020



*La place dans les
années 1940
et
aujourd'hui*



COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE

Bulletin communal

Dans ce numéro :

Les mots du Maire et du Maire délégué	3
Rétrospective en photos	6
Point financier sur les travaux	8
La bibliothèque	10
L'école	12
La vie associative	14
Le CPIR et l'Amicale des Pompiers	20
Les élections municipales	21
Le budget participatif	22
Etat Civil	23
Démarches administratives	24

Commune de Seuil d'Argonne

Mairie
1, place Raymond Poincaré
55250 TRIAUCOURT

Tél. : 03 29 70 77 78
Fax : 09 70 06 97 21

Email :
commune.seuil.d.argonne@wanadoo.fr

Site internet :
www.seuildargonne.fr

Le mot du Maire

En ce début d'année 2020, l'ensemble de l'équipe municipale et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite.

Rétro.... et perspectives

Au niveau de la Communauté de Communes, afin de définir pour le territoire une « stratégie santé », une étude a débuté en juin 2019. Après consultation de l'ensemble des acteurs de santé du territoire, un diagnostic a été établi et il a été proposé un plan d'action qui a été approuvé par le Conseil Communautaire le 10 décembre 2019.

Ce plan d'action s'articule autour de 3 axes :

- * Création d'une association sur la communautés de communes, pour mettre en œuvre le Contrat Local de Santé, en lien avec les 2 Maisons de santé du territoire ;
- * Amélioration de la mobilité vers les Maisons de santé ;
- * Investissements immobiliers : extension d'une part de la Maison de santé de Pierrefitte-sur-Aire et création d'autre part d'une nouvelle Maison de santé à Seuil d'Argonne.

La mise en place des actions sur les 3 volets débutera dès début 2020.

Concernant les réalisations communales, 2019 a vu s'achever, fin juin, la première phase de Requalification du Bourg Centre. La rénovation de la place Lucien Poincaré, confiée à l'entreprise Eurovia sous le contrôle d'Urbi'nov-SETRS chargés de la maîtrise d'œuvre, a été terminée à la fin du printemps conformément aux prévisions. Après des travaux d'enfouissement de réseaux, de réaménagement-crédation de parking, d'embellissement, de pose de pavés, de réalisation d'espaces verts, de changement d'éclairage public et de pose de mobilier urbain, c'est une place totalement rénovée et reconfigurée qui s'offre à nos yeux. Aux dires de tous, le résultat est de grande qualité. Comme annoncé l'année dernière, parallèlement à la réalisation de la 1ère tranche, les études de faisabilité de la 2ème tranche concernant la rue de Verdun ont été conduites. Après la phase d'études technique, administrative et financière, les travaux ont commencé fin 2019 avec une fin prévue au printemps 2020.

Avec le même maître d'œuvre, les travaux ont été attribué aux entreprises Berthold pour le génie civil, et Citeos pour le câblage.

Comme les années précédentes, de nombreux travaux d'entretien ont été réalisés dans les différents bâtiments communaux : mairie, appartements, églises, clocher...

Au niveau de la sécurité, sur sollicitation de la Gendarmerie et après présentation du projet à la population, la commune a adhéré à la démarche « Participation Citoyenne ». Début 2019, une convention de partenariat a été signée avec la Gendarmerie. Cette convention a permis la nomination de 4 « référents » communaux répartis sur nos villages de Triaucourt, Senard et Aubercy. Leur rôle est de servir de relais à la Gendarmerie.

Le site Internet créé depuis maintenant deux ans continue d'évoluer et à travers ses différentes rubriques de relater l'actualité de la commune, sans oublier la rubrique histoire locale, avec ses nombreuses photos. L'adresse « Seuil d'Argonne », permet d'accéder rapidement à toutes les informations concernant la commune et même au-delà, un lien existant avec les sites de l'Office de Tourisme et de la Communauté de Communes. Il est mis à jour régulièrement en fonction de l'actualité locale et attend toutes les informations et actualités susceptibles d'intéresser la population.

Quant à la vie économique locale, 2019 a vu se conforter la place du marché campagnard à Triaucourt. Il est maintenant organisé toute l'année chaque mercredi après-midi, soit sur la place du village, soit sous le préau derrière la mairie suivant les saisons. Il rencontre un franc succès avec une clientèle non seulement locale, mais aussi venant de l'ensemble du territoire. C'est l'animation du village tous les mercredis après-midi.

Le mois d'août a vu l'ouverture du salon de coiffure « Tendances » en lieu et place du précédent salon.

Enfin, pour ce qui est de son fonctionnement au quotidien, sur le plan administratif, notre commune continue de s'adapter aux nombreuses réformes qui sont sans cesse mises en place.

Les services communaux ont évolué puisqu'à l'automne nous avons embauché M. Philippe Berthélémy comme nouvel agent technique d'entretien, succédant à M. Pascal Thomas qui a fait valoir ses droits à la retraite. Ainsi, c'est l'ensemble du personnel communal qui a été renouvelé durant ces six dernières années.

Au niveau population, selon les dernières statistiques INSEE, au 1er janvier 2019, la commune comptait 524 habitants. Nos villages restent attractifs, les maisons d'habitation se vendent et les locations disponibles sont rares. Au gré des décès, naissances, départs et arrivées de nouveaux habitants, celle-ci évolue. Je fais part de mon regret de ne pas voir les nouveaux habitants venir se présenter en mairie. Cela faciliterait beaucoup les démarches et favoriserait les relations.

Comme chaque année, je ne saurais terminer mon propos sans évoquer les associations de notre commune. En 2019, les associations ont poursuivi voire développé de nouvelles activités ponctuelles, même si certaines souffrent d'un manque de renouvellement de leurs responsables et bénévoles.

La Fête de l'Etang communal a eu lieu le samedi 13 juillet. Grâce à une météo clémente, ce fut une belle réussite, avec une fréquentation en nette hausse. Petits et grands y ont trouvé leur compte. C'est très encourageant pour l'avenir. Merci aux associations d'avoir répondu présente.

Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif dense et diversifié. Je ne peux qu'encourager les bonnes volontés à rejoindre ces associations car ce sont elles qui tissent la vie sociale et contribuent « au bon vivre ensemble » dans nos campagnes. La preuve en a été apportée, les bénévoles potentiels existent, ils sont prêts à se mobiliser dès que le projet est porteur : chacun(e) - de son côté avec sa spécificité, ou à plusieurs autour d'un projet partagé - peut jouer un rôle.

Il faut bien sûr aussi les encourager et le meilleur encouragement pour les bénévoles d'une association est de voir la population participer à leurs activités.

Rejoignons-les, c'est le plus beau moyen de reconnaissance que nous puissions avoir envers nos associations.

« Pour pouvoir attendre de l'autre, donnons déjà de nous-même ».

Votre Maire

Michel COLIN

Le mot du Maire délégué

Bonjour à tou(te)s,

De nouveau une année s'achève (je sais, tous les ans c'est pareil !).

Notre petit village semble toujours aussi attractif.

La preuve en est l'arrivée de nouveaux habitants à qui nous souhaitons la bienvenue.

La nouvelle année 2020 verra se tenir de nouvelles élections municipales les 15 et 22 mars.

Si vous désirez vous engager, n'hésitez pas ! Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Je vous souhaite pour 2020 la meilleure des années. Puisse-t-elle vous apporter joie et sérénité.

Yves Gallois



www.seuildargonne.fr

Le site internet relate, en temps quasi réel, tous les événements passés, présents ou à venir au sein de la Commune.

Les associations désirant promouvoir une manifestation ou une information peuvent prendre contact avec l'administrateur via le formulaire de contact du site ou à l'adresse mail suivante :

mairiedeseuil55@orange.fr



<https://www.facebook.com/Commune-de-Seuil-dArgonne>

Liker la page Facebook de la Commune vous permet d'être prévenu (e) sur votre page personnelle, de la publication d'un nouvel article sur le site.

L'année 2019 en photos...



*Vœux du Maire et accueil
des nouveaux bébés de l'année 2018*



*Fête de l'étang
13 07 2019*



*CPIR
Passation de commandement
27 09 2019*



*Fête des familles
08 2019*



*Les Roudoudous
Bourse aux vêtements
26 et 27 10 2019*



*Au Plaisir des Aiguilles
Remise chèque pour Jules
21 10 2019*



*Bibliothèque - Soirée du film documentaire
06 11 2019*



Commémoration du 11 novembre 2019



*Repas des aînés
24 11 2019*



*Travaux sur la place
Hiver 2018 - printemps 2019*



*Réouverture du salon de coiffure Tendance
Août 2019*

Point financier sur les travaux de requalification du centre du village de Triaucourt

Dans le bulletin paru il y a un an, nous vous présentions le projet de requalification globale du centre du village, poursuivant un double objectif d'améliorer la qualité paysagère et la sécurité au centre du village, là où se situent la majorité des services et commerces et où se croisent par conséquent les flux piétons et véhicules.

Compte tenu du coût des aménagements à entreprendre, le Conseil municipal a réfléchi globalement à la réhabilitation mais a choisi de découper la réalisation des travaux en plusieurs tranches, pour les mener par étapes, en fonction des subventions obtenues et de la capacité financière de la commune.

La 1^{ère} tranche a été consacrée à la rénovation et à la mise en valeur de la place Lucien Poincaré ainsi que du tour de l'église.

Les travaux ont été réalisés sur la période de novembre 2018 à mai 2019 et ont consisté en :

- l'enfouissement des réseaux (avec changement et déplacement de la canalisation vieillissante d'adduction d'eau potable qui traverse la place) ;
- la mise en accessibilité du café restaurant - avec création d'une terrasse, et de l'église ;
- l'aménagement de la place en plusieurs zones avec un espace de circulation le long des commerces et de la station essence, un espace de stationnement marqué et un espace plus qualitatif en pavés réservé à la circulation piétonne (sauf lors de manifestations et besoins pour l'église où cette zone peut alors être rendue accessible aux véhicules) ;
- mise en place d'un nouvel éclairage public qui donne un tout autre aspect de la place ;
- réduction de largeur de la rue de Verdun (le long de la place) et création d'un trottoir le long de l'église.

Ces travaux ont été attribués, par appel d'offres, à l'entreprise EUROVIA qui a ensuite sous-traitée certaines parties à des entreprises spécialisées (éclairage public, pose des pavés, paysagiste).

Le montant des travaux **s'est élevé à 398 392 € HT (au marché initial de 379 984 € HT**, un avenant de 18 319 € HT a été fait pour intégrer quelques ajouts comme une arrivée d'eau sur la place, la pose de poteaux supplémentaires le long des commerces...).

A l'issue de cette 1^{ère} phase qui s'est déroulée conformément aux prévisions, **le Conseil a décidé en mai 2019 de lancer la 2^{ème} tranche afin de poursuivre l'aménagement.**

Cette tranche concerne **l'aménagement le long de la rue de Verdun** (trottoirs, enfouissement des réseaux, modernisation de l'éclairage public, poursuite du rétrécissement de la chaussée), depuis le rond-point de la mairie jusqu'au pont Etrier en intégrant les 2 placettes (où est situé l'abri bus et devant la Poste).

Bien que n'ayant pas encore une vision totalement claire du plan de financement, cette décision s'est quasi imposée compte tenu du changement des règles d'intervention d'ENEDIS, l'opérateur d'EDF pour le réseau d'électricité, à compter de 2020 :

- * Le lancement des travaux avant fin 2019 permettait à la commune d'assurer la maîtrise d'ouvrage directe des travaux d'enfouissement du réseau électrique moyennant une convention avec l'opérateur (ce qui n'est désormais plus possible), avec la certitude d'obtenir un subventionnement de la FUCLEM sur ces travaux ;
- * Ne pas réaliser les travaux maintenant aurait obéré la capacité de la commune à pouvoir les réaliser avant plusieurs années et sans certitude d'être subventionnée par la FUCLEM.

Le marché de travaux de cette 2^{ème} tranche a été notifié mi-octobre 2019 à l'entreprise BERTHOLD pour le génie civil pour un montant de 332 878 € HT et à l'entreprise CITEOS pour l'enfouissement des réseaux pour un montant de 69 960 € HT, soit un **coût total estimé de 402 838 € HT**.

Comme vous n'avez pu manquer de le constater, les travaux ont démarré la dernière semaine de novembre par les réseaux et se sont déroulés en décembre jusqu'à la trêve des confiseurs.

Les travaux vont reprendre au retour des congés de l'entreprise BERTHOLD courant semaine du 20 janvier 2020.

La durée prévue des travaux est de quatre mois et ils devraient donc se terminer fin mars, sauf en cas d'intempérie.

Le coût total (maitrise d'œuvre et frais d'études inclus) de ces 2 tranches est ainsi estimé à 850 611 € HT.

Le financement de ces travaux – tranches 1 et 2 - est réalisé grâce à l'épargne constituée et aux subventions attendues à hauteur de quasi 70%.

Partenaire financeur	Montant des subventions (en €)		
	phase 1	phase 2	total
Etat (DETR)	195 539		195 539
Etat (amendes de police)	7 693	5000	12 693
Région Grand Est	36 761		36 761
SM Germain Guérard	14 400		14 400
FUCLEM	44 386	51 100	95 486
Syndicat électrification SIEAMVS	500		500
GIP Objectif Meuse	216 065		216 065
Département Meuse	9 265	8565	17 830
S/total subv publiques			589 274 69,3%
Orange	762	1722	2 484
Total aides			591 758 69,6%
FCTVA (estimation)	65 120	62 472	127 592
Autofinancement			301 384

Plan de financement des 2 tranches de travaux

La commune récupèrera par ailleurs une partie de la TVA acquittée, la part résiduelle d'autofinancement de la commune sera ainsi de l'ordre de 300 000 €.

La commune réalise ces travaux sans recours à l'emprunt ni augmentation des impôts, grâce à la recherche d'un maximum de subventions (cela représente 11 dossiers de demande de subvention, 2 conventions avec Orange, 1 convention avec ENEDIS).

Cela a également été possible grâce à l'anticipation budgétaire : ces travaux ont en effet été réfléchis depuis 2017 et une anticipation a pu être réalisée sur plusieurs exercices budgétaires : le conseil a choisi de privilégier cet investissement et a constitué une réserve.

La bibliothèque Mairie de Triaucourt

Située au rez de chaussée de la mairie, la bibliothèque communale offre une grande diversité de documents tant au niveau livres, CD et DVD. A la demande de lecteurs, des mangas ont complété les rayons ados et adultes. N'hésitez pas à franchir le seuil de notre salle pour découvrir tous ces ouvrages que vous pouvez emprunter ou consulter sur place.

Prêt gratuit pour les jeunes.

Cotisation annuelle de 5 € pour les adultes.

Une tablette et un ordinateur sont également à votre disposition. Nous pouvons vous aider dans vos recherches.

**Portage à domicile possible.
(tél: 03 29 70 77 78)**

Les activités de la bibliothèque



La bibliothèque a proposé de nombreuses animations aux enfants de l'école et aux petits du RAM (Relais Assistantes Maternelles). Les jeunes ont ainsi découvert les kamishibais, les tabliers à histoires et à comptines, les tapis de lecture ... qui leur permettent d'écouter des histoires de différentes façons.

Merci à la Bibliothèque départementale, à la commune et à la Codecom pour leur soutien.

Suivez notre actualité sur le site de la commune: www.seuldargonne.fr rubrique: Vivre à Seuil.



En février, une vingtaine de personnes ont assisté à un spectacle de lecture dans la salle de réunion de la mairie. 4 lecteurs de l'association « Au fil de l'Aire » de Pierrefitte ont lu, à haute voix, 7 nouvelles éditées dans le cadre du concours de nouvelles organisé par cette association. Les thèmes étaient variés : amour/amitié, maladie, souvenirs, recherche du père....



En novembre, les élèves de la GS au CM ont assisté à un beau spectacle organisé par la bibliothèque de Triaucourt en partenariat avec l'association Au fil de l'Aire et avec le soutien de la Codecom. Le théâtre Burle a présenté le spectacle de « Mô ». Pour raconter l'histoire, Christian Ribière et Marie-France Michel ont utilisé des marionnettes, des objets, des ombres et de la vidéo.



Dans le cadre du mois du film documentaire, la Bibliothèque Départementale de la Meuse en partenariat avec la bibliothèque de Seuil d'Argonne, a projeté le film : « **Les nouveaux guerriers des champs** » en présence de la réalisatrice Claude Julie Parisot et de Gaël Caro, chercheur et professeur. 100 personnes ont assisté à la projection et participé au débat très intéressant.



En décembre, les élèves de CE et CM ont assisté à un théâtre d'ombres créé et présenté par 6 bénévoles des bibliothèques de Triaucourt, Pierrefitte, Vaubécourt et Les Souhesmes. L'histoire des musiciens de la ville de Brême a été racontée à l'aide de beaux tableaux et de personnages.



Voici le nouveau médiabus qui propose des livres, des CD, des DVD et aussi de nouvelles technologies : imprimante 3D, robot, réalité augmentée etc. Il peut se « déplier » et accueillir des ateliers . Il interviendra, d'ailleurs, à l'école avec la bibliothèque municipale en janvier. Ce sera donc au tour des enfants de partir à la découverte de ce nouvel espace.

♦ Activités sportives

Rencontre sportive inter-écoles :

Les enfants du CE1 au CM2 ont participé à 2 rencontres sportives regroupant les élèves de 4 écoles de la codecom (NUBECOURT-GENICOURT- VAUBECOURT- TRIAUCOURT) : tournoi de Jack-Ball au mois de mars à la salle polyvalente et journée athlétisme au mois de juin sur le stade de Seuil.

Fête du sport : à l'initiative de l'ACT

Début septembre, découverte au gymnase, pour les élèves de CP au CM de différents sports : tir à l'arc, judo, badminton et tennis de table et pour les MS et GS de la classe MATERNELLE, découverte à l'école des jeux d'opposition avec Clémentine CHAUMONT.

Jeux de raquettes : du 05/11 au 19/12/2019 : initiation tennis et tennis de table pour les élèves du CE1 au CM2, avec l'intervention bénévole de M. Jeannesson et M. Prot de l'ACT auprès des enfants.

Natation : tous les jeudis matins à la piscine de Bar-le-Duc.

Nous remercions la CODECOM pour le financement du bus et d'un maître-nageur.

♦ Activités en lien avec la Bibliothèque Municipale

Plusieurs animations proposées par Mmes Michel et Léger que l'on remercie : découverte de la bibliothèque, lecture d'histoires, emprunt de livres, animation tapis à histoires.



et le 12/11/19, spectacle à la salle des fêtes, Mò théâtre Burle, offert par l'association Au fil de l'Aire, pour les enfants à partir du CP.

◆ Projet Art, fil conducteur sur l'année scolaire 2018/2019

Intervention de Pauline BARNIER, architecte du CAUE de Bar le Duc, auprès des classes de CP jusque CM2

- * Découverte du patrimoine local : rallye dans le village avec travail sur les façades et les différents matériaux de construction
- * Ouverture sur le monde : découverte des habitats du monde (tipi, igloo, gratte-ciel, case africaine)

Intervention de Marion BOUTURE, artiste plasticienne auprès des enfants

- * Maternelle : imaginer et matérialiser le ventre de la maman
- * Cycle 2 : réaliser une cabane modulable dans le jardin
- * Cycle 3 : enterrer une capsule temporelle.



Le 6 juin, sortie en forêt encadrée par l'association Vent des Forêts à la découverte des œuvres plastiques jalonnant les circuits et le samedi 15 juin, kermesse de l'école : exposition présentée aux parents et élus, cérémonie officielle pour inaugurer la cabane construite par les CP/CE et enterrer la capsule temporelle des CM.

◆ Et encore...

- * Opération pièces jaunes, le vendredi 16 février : les CE sont allés à la poste apporter les pièces récoltées à l'occasion : 3,377kg.
- * Animation Ludobus (PEP 55) qui propose des jeux de stratégie, d'observation, de réflexion de la PS au CM2
- * Carnaval, le vendredi 29 mars : les classes de maternelle et de CP/CE1 ont défilé dans le village
- * Festival Ane Argonne, le 24 mai, tous les élèves de l'école se sont rendus à Evres pour découvrir un spectacle de cirque qui a beaucoup plu.
- * Semaine du goût, du 7 octobre au 11 octobre, une semaine de prévention à la santé, durant laquelle à chaque récréation du matin, les enfants ont découvert ou redécouvert le bon goût des fruits.
- * Participation à la commémoration du 11 novembre : Mme FRANCOIS et M. PIGUET ont accompagné les enfants pour chanter la Marseillaise.
- * samedi 7 décembre, Fête de Noël, un moment convivial où enfants, parents, enseignants et habitants ont pu profiter de différentes actions menées en faveur de la coopérative scolaire : château gonflable, atelier créatif, tombola, vente de créations réalisées par les enfants, de jeux, livres d'occasion, restauration (crêpes, chocolat chaud, vin chaud), photo avec le père-noël, présence amicale des pompiers de Seuil d'Argonne et de Mmes Michel et Léger, bénévoles de la bibliothèque municipale pour la lecture d'un conte d'hiver.

*Aline PRODHON,
Directrice*

Argonne Club Triaucourt



11 activités différentes sont proposées pour la saison 2019/2020 : tennis de table, loisirs, badminton, tir à l'arc, marche, judo, gym active, gym douce, zumba kids, Pilates, zumba.

Détail de toutes nos activités sur notre site internet : www.web-act.fr

La nouveauté de cette saison : Caroline TRICQUENOT, notre professeur de gym, est maintenant diplômée SPORT SANTE. Nos sections « gym active » et « gym douce », ouvertes à tous, proposent des méthodes adaptées qui permettent de garder et d'entretenir la forme.



Evènements prévus en 2020 :

Tir à l'Arc : 15 janvier 2020 concours départemental (gymnase)
5 avril 2020 concours régional (gymnase)

Concours de belote (salle des fêtes, 14 h) : 1^{er} février 2020, 8 mars 2020 et 13 avril 2020.

Randonnée ARGONNAISE le 14 juin 2020 à BEAULIEU à partir de 8 h
(Circuits pédestres : 7,12 et 20 km ; circuits VTT : 25 et 45 km)

Zumba Kids : Gala de fin d'année (gymnase) le 28 juin 2020 à 14 h



Pilates



*Ravitaillement
Argonnaise*



*Critérium
tennis de table*



*Critérium
tir à l'arc*

ASCC Seuil d'Argonne



Les membres de l'ASCC Seuil d'Argonne se sont réunis le 14 juin 2019 pour leur assemblée générale annuelle. Le président remercie, au nom du club, la commune, la communauté de communes, les sponsors, l'encadrement et toutes les personnes qui ont œuvré au bon fonctionnement de l'année.

Le bilan de l'année écoulée a été fait :

Le début de saison est plutôt positif pour **l'équipe fanion** : au terme de 7 journées, elle se classe 5^{ème} sur 12 (3V, 1N et 3D). La suite sera moins bonne avec des résultats décevants et nous nous classons à la 8^{ème} place sur 12 à la mi-saison.

La 2^{ème} partie de saison sera tout simplement exceptionnelle car l'équipe aura su profiter de la trêve hivernale pour se refaire une santé physique et mentale. En effet, après avoir glané 11 points en 9 matchs en première partie de saison, nous finirons 5^{ème} au classement final avec 40 points au compteur, soit 29 points pris en 13 matchs joués. La satisfaction sera aussi complète au niveau des statistiques puisque nous finirons 5^{ème} meilleure attaque et 4^{ème} meilleure défense du groupe. La saison est très positive et peut laisser des regrets par rapport au début de saison un peu raté.

Au niveau des **coupes**, l'équipe fanion a été sortie en Coupe de France (0-1) dès le 1^{er} tour par Lérrouville (D2) après un match fou face à un très bel adversaire et un but encaissé dans les dernières secondes de la prolongation.

Depuis le jumelage des Ligues de Lorraine, Alsace et Champagne-Ardenne, pour former la Ligue Grand Est, la Coupe de Lorraine a disparu au profit d'une Coupe Grand Est uniquement pour les clubs de niveau régional dont nous ne faisons pas partie.

Entrant donc au 1^{er} tour de Coupe de Meuse, l'équipe se déplace à Charny pour affronter une équipe d'un niveau en dessous (D3); malheureusement un match d'un niveau très mauvais face à un adversaire qui a joué crânement sa chance a précipité l'élimination de la dernière coupe de la saison (0-1).

Bonne saison pour l'équipe en championnat ; les éclaircies sont venues en deuxième partie de saison. Pour ce qui est des coupes, le bilan est plutôt mitigé car nous ne profitons pas de ces matchs « bonus ». **L'objectif principal est cependant atteint : le club est maintenu en 2^{ème} division.**

Cette année, le club ne peut malheureusement pas renouveler son équipe U15 à 11 par manque de joueurs de la catégorie.



*Séniors
2019/2020*

Pour ce qui est de notre **école de foot**, nous avons un effectif de 20 joueurs pour former deux **équipes U9**. Celles-ci ont connu une année plus que correcte tant par la présence régulière des joueurs et parents le samedi mais aussi par les résultats. Tous les plateaux organisés sur les deux périodes ont été fait malgré le nombre de plateaux reportés à cause des conditions météo. Nos équipes ont aussi participé à 3 plateaux en salle dont 1 plateau solidarité avec le Secours Populaire pour Noël.



*U7 et U9
2019/2020*

Nous avons eu aussi 10 joueurs pour former une **équipe U7**. Notre club a donc été représenté aux quatre coins de la Meuse. Ils ont participé à tous les plateaux phase automne et à 2 plateaux seulement en phase printemps à cause des conditions météo. Notre catégorie a aussi participé à 1 plateau solidarité avec le Secours Populaire pour Noël.

Pour les **catégories U7 et U9**, il y a une forme de championnat mais il n'y a pas de classement ; le but est d'enseigner le plaisir du jeu avant la compétition réelle. Objectif atteint puisque l'ensemble des jeunes était ravi à la fin de ce championnat.

Pour finir, petit clin d'œil pour notre arbitre, Patrick FABRE, qui a officié tous les dimanches sur les terrains du département et pour nous permettre d'être en règle avec les lois de la FFF.

Cotisations annuelles 2019-2020 :

Ecole de foot : 35€

Séniors : 65€ + 30€ de caution

Responsables 2019 - 2020 :

Equipe Seniors A :

Cédric Fabre et Gérard Deswartvaeger

Ecole de Foot :

Responsable Général : Joël Bertin

Responsable U6-U7 : Schaeffer Enrico

Responsable U8-U9 : Joël Bertin

Responsable U10-U11 : Jean Noël Rouyer



U11
2019/2020

Le club est toujours recruteur de joueurs pour ses équipes Séniors (à partir de 16 ans avec surclassement) mais il accueille aussi les jeunes à partir de 5 ans pour les entrainements et 6 ans pour les plateaux officiels. Nous accueillons aussi toutes les personnes voulant apporter leur concours au sein du club.

Le club remercie les habitants de la commune pour l'accueil chaleureux que nous avons pu recevoir lors de la tournée des calendriers ainsi que lors des événements organisés sur la commune. Le club leur souhaite une bonne et heureuse année 2020.

Le club remercie aussi toutes les personnes qui ont fait des dons de quelconques manières au club (coupes, lots...)

L'ASCC Seuil d'Argonne recrute :

Après plus de 35 années au club, dont 22 ans en tant que président et 18 années d'arbitrage, Patrick Fabre tire sa révérence et recherche quelqu'un pour reprendre la direction de l'association.

A ce jour, personne ne s'est fait connaître. Il serait dommage que cette association composée d'une équipe de seniors, d'une école de foot d'environ 40 enfants de 5 à 12 ans et d'un encadrement dynamique se meure.

Nous espérons fortement une réponse positive à cet appel, et ce, avant le mois de juin date butoir. Quoiqu'il arrive, le poste est vacant dès maintenant. Nous restons à disposition pour tout renseignement.

Président : Fabre Patrick
Vice-Président : Bertin Patrice
Secrétaire : Deswartvaeger Gérard
Trésorière : Louvet Christelle

Hormis les manifestations récurrentes organisées par le Comité des Fêtes et de la Culture, celui-ci propose à tous, trois rendez-vous à ne pas manquer :

- le 28 mars, la fête du court-métrage permettra à tous de découvrir des films de qualité, faits par des réalisateurs en devenir. Cette projection de court-métrage sera suivie d'un long métrage ;
- en été, les bénévoles proposeront une séance de cinéma en plein air (lieu à définir) ;
- le 12 septembre, le Comité accueillera la troupe parisienne « La compagnie Sans Léopard » qui viendra présenter son nouveau spectacle « Au chœur des femmes ».

Merci à tous nos partenaires pour leur soutien financier.

Merci au Crédit Agricole pour l'octroi d'une subvention.

Merci à la commune et à la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne pour leur subvention.

Bonne année culturelle et festive 2020.

Denis Jeannin et son équipe

ADMR Sud Argonne



L'ADMR SUD ARGONNE c'est actuellement :

- dix aides à domicile qui interviennent chez environ 60 personnes pour l'aide à la personne, la confection et/ou l'aide aux repas, l'entretien du logement, les courses, le repassage, ou encore de l'accompagnement. Elles sont titulaires d'un CDI à temps partiel d'une durée de 104 heures mensuelles, voire 110 heures pour certaines d'entre elles. Elles suivent chaque année des formations visant à améliorer la prise en charge des personnes aidées (maladie Alzheimer, handicap, fin de vie etc.) ;
- une assistante technique GRH qui est présente deux jours par semaine, les lundis et jeudis.
- douze membres au Conseil d'Administration parmi lesquels sont compris un président, une vice présidente, une trésorière, deux secrétaires et un représentant FILIEN, tous bénévoles.

L'activité fluctue beaucoup selon l'état de santé des bénéficiaires (départ en maison de retraite, hospitalisation) et la mise à jour perpétuelle des plannings absorbe une très grande partie du temps de travail de l'assistante technique.

Comme au niveau national et comme dans de nombreuses branches, nous avons du mal à recruter. De nombreux paramètres sont des freins à l'embauche (temps partiel avec coupure dans la journée, véhicule, manque de reconnaissance, pénibilité)

Toutes nos salariées sont très motivées et aiment leur métier ; elles apprécient le contact avec les personnes et c'est une satisfaction pour elles de leur apporter du confort et de la compagnie ; c'est parfois leur seul lien avec l'extérieur. Il faut les en féliciter.

Pour tous renseignements sur l'aide à domicile, mais aussi pour vous informer des aides possibles, vous pouvez venir au bureau ruelle George à Triaucourt (pôle médical, à côté des médecins et des infirmières) les jours d'ouverture, ou téléphoner et/ou laisser un message au 03. 29. 70. 65. 16, ou bien encore envoyer un mail à cette adresse : sudargonne@fede55.admr.org.

Nous vous souhaitons une bonne année 2020.



L'année 2019 a été assez riche en événements pour les COUCOUS DE TRIAUCOURT.

Cela a commencé le 5 mai par la journée « portes ouvertes » organisée sur notre terrain. Une belle journée, mais qui n'a pas eu le même succès que celle organisée en 2018. Nous ne renouvelerons pas l'expérience en 2020.

Le 7 juillet, nous recevions tous les clubs voisins pour notre journée interclubs ; un moment convivial et de partage de notre passion. Nous avons vu évo-

luer du beau matériel tout au long de la journée ; et le beau temps cette fois ne nous a pas fait faux bond !!!

Le lendemain le secrétaire et moi-même étions à ARGONNE FM qui est implantée à Sainte-Ménéhould pour participer à une interview concernant notre passion et notre club afin de les faire connaître à un plus large public. Belle expérience...

Le 9 juillet, nous avons été sollicités pour présenter notre loisir au Parc de l'Hôtel de Ville de Bar le Duc, avec d'autres spécialités sportives, à l'occasion du passage du Tour de France dans la ville. Beaucoup de personnes sont venues visiter le stand et celui du club de Contrisson dont le président est le représentant départemental de la Ligue d'aéromodélisme du Grand Est.

Le 14 septembre, nous avons également exposé dans le cadre de la Foire de Verdun.

Concernant l'organisation de notre club, nous avons établi cette année un règlement intérieur qui a été approuvé par tous les adhérents lors de notre assemblée générale du 22 novembre dernier. Toutes les nouvelles réglementations nous obligent à prendre des précautions notamment au niveau de la sécurité et des assurances.

Parmi les nouvelles réglementations, la loi dite « LOI DRONE » du 24 octobre 2016 entrée partiellement en vigueur avec les arrêtés formation et enregistrement d'octobre 2018 oblige tous les détenteurs d'aéronefs d'un poids supérieur à 800 grammes à suivre une formation (en ligne) et à enregistrer tous ses modèles auprès de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile). Tous les adhérents des COUCOUS sont donc détenteurs de l'attestation délivrée (soit par le DGAC soit par le FFAM) certifiant le suivi de cette formation valable 5 ans et ont enregistré tous leurs modèles.

L'interclubs 2020 a été fixée au dimanche 28 juin, sauf mauvaises conditions météo.

Bonne année à tous.

Le président : Philippe MOUTON



Au Plaisir des Aiguilles

Rétrospective 2019 ~ Prévisions 2020

Pour l'année 2019, l'Association tire un bilan satisfaisant du travail accompli et du partage réparti.

Loto 10 mars 2019 : une ambiance sympathique pour cet après-midi jeu, un plaisir pour tous, joueurs, organisateurs, aidants, prêt de la salle, une réussite grâce au bénévolat de chacun ; soyez-en tous remerciés.



Participations donatrices : loto de l'Association - Association « Les Parents d'Hugo » (aide aux enfants touchés par le cancer) - Familles Rurales de Brabant-le-Roi - Association APRRE Revigny - Association 2A2S Dugny (maladie de Charcot) - ASCC Seuil d'Argonne - Ecole primaire de Triaucourt - Aide vers Petit Jules (maladie de Sanfilippo) - Maison de retraite Vienne-le-Château - Présents à nos aînés du village et des environs.



Projets 2020 : divers projets sont à l'étude ; ils pourront être mis en application selon les ventes réalisées par l'Association et le bilan du loto annuel qui aura lieu le dimanche 1er mars à 14 h à la salle des fêtes de Triaucourt, ceci par décision des membres et analyse des demandes.

Merci à tous de votre participation directe ou indirecte et, pour 2020, les membres de l'Association vous présentent tous leurs souhaits les plus sincères.

La Présidente, Ginette DOLIZY

Les Roudoudous



Manifestations et sorties en 2019 :

- Cinéma
- 16 mars : repas annuel au 19 Quatre à Bar-Le-Duc
- 13-14 avril : bourse Printemps Eté
- 1^{er} juin : sortie à la Ferme Pédagogique de Woimbey
- Grace à une bonne organisation, une bonne entente et un très beau soleil, nous avons réalisé la restauration pour la Fête de l'Etang Communal le 13 juillet. En espérant pouvoir le renouveler
- 14 septembre : sortie annuelle avec le soleil à Fraispertuis
- 26-27 octobre : bourse Hiver
- 30 novembre : bourse aux jouets

Manifestations et sorties en 2020 :

- Repas annuel
- 4-5 avril : bourse Eté
- Brocante (date restant à définir)
- Juillet : renouvellement de la Fête de l'Etang
- Septembre : sortie annuelle
- 24-25 octobre : bourse hiver
- 28 novembre : bourse aux jouets

Les bourses très populaires dans notre région et les manifestations organisées avec le concours de bénévoles actifs permettent à l'Association « Les Roudoudous » de prévoir de jolies sorties et de se retrouver autour d'un repas convivial.



La Présidente, Christine FIAUX-PEPIN



Centre de Première Intervention Renforcée de Seuil

En 2019, le Centre a effectué 302 interventions pour 341 sorties d'engins.

Ces chiffres sont en hausse de 40% par rapport à 2018 pour **220 interventions**. Cela représente **1911 heures d'activités opérationnelles** et **56030 heures à titre de bénévolat (disponibilités)**.

L'effectif est de **17 pompiers** : 3 officiers, 2 infirmières, 2 sous-officiers, 2 caporaux et 9 sapeurs.

Galons de sous-lieutenant : Infirmière Coralie DEBRYCKE

Nommés au grade Caporal:

- Sa1 Romain FABRE
- Sa1 Julien FOURNEAU

Diplômes/attestations :

Infirmière Coralie DEBRYCKE : module **DU** médecine d'urgence

Adjudant-Chef Sébastien JOLLY et **Adjudant-Chef Cédric PETITPAS** : accompagnateurs de proximité

Caporal Romain FABRE : module **SR1** secours routier

Médaille échelon BRONZE 10 années de service : Sa1 Claude ARNOU

Médaille échelon ARGENT 20 années de service : Sa1 Stéphane DAGNET

Recrutement en 2019:

- Kiméa Huguenin

Nous sommes encore et toujours à la recherche de personnels féminins et masculins pour assurer la pérennité du CPIR - **Contacteur** : Lieutenant David QUENTIN au **07.81.25.76.92**
L'ensemble du personnel vous remercie pour l'accueil des calendriers et vous souhaite une bonne année 2020.

Quant à **l'Amicale des Sapeurs Pompiers**, elle était présente à la Fête de Noël de l'Ecole primaire de Triaucourt et a organisé la Fête du Beaujolais, la tournée des calendriers et la Sainte-Barbe.





Les élections municipales 2020

◆ Dates

Les élections municipales sont fixées au dimanche 15 mars 2020 pour le 1^{er} tour et au dimanche 22 mars 2020 pour le 2nd tour.

◆ Municipales : le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est **majoritaire, plurinominal, à deux tours**.

Les candidats peuvent présenter une **candidature isolée ou groupée**. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le **panachage**). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Une **déclaration de candidature** est obligatoire quelle que soit la taille de la commune. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Obtiennent un siège au conseil municipal au **premier tour** les candidats remplissant une double condition :

- avoir obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés**
- et recueilli au moins **un quart des voix** des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un **second tour** est organisé : l'élection a lieu à la **majorité relative**, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les **conseillers communautaires** (qui représentent leurs communes à la communauté de communes) sont désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint...).

◆ Nombre de conseillers municipaux

Le nombre de conseillers est déterminé par la loi en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Pour Seuil d'Argonne (strate de 500 à 1 499 habitants) : 15 conseillers municipaux

◆ Election du maire

Le maire est élu par le conseil municipal. Il est élu pour toute la durée du mandat, c'est-à-dire six ans, et le conseil municipal ne peut le destituer ; il peut, par contre, démissionner.



Le budget participatif

Le Conseil départemental de la Meuse a mis en place un Budget participatif doté d'1 million d'euros dont une enveloppe de 200 000 euros dédiée au financement de projets « jeunes » (11 ans à 25 ans). Ce budget d'1 million d'euros est mis à la disposition des citoyens pour qu'ils proposent leurs idées, décident par le vote, des projets utiles au territoire et l'affectation du budget alloué.

1^e étape : Le règlement de ce budget participatif a été co-construit lors de quatre ateliers citoyens (à Verdun, Bar-le-Duc, Montmédy et Commercy) en octobre dernier et validé par une Commission citoyenne composée de 71 citoyens volontaires et de 17 élus départementaux.

2^e étape : L'appel à idée (du 6 janvier au 29 février 2020)

• Conditions pour déposer une idée

Tout citoyen à partir de 11 ans ou association ayant une attache en Meuse peut déposer une idée (2 idées maximum). Sont exclus les collectivités locales, les établissements publics ainsi que les entreprises du secteur marchand.

• Conditions d'éligibilité des idées

Le projet doit :

- * être localisé sur le territoire de la Meuse au bénéfice de ses habitants
- * relever de dépenses d'investissement (ex : travaux, achats de matériel...)
- * Avoir une portée d'intérêt général (et ne permettant pas au porteur d'en tirer profit personnel)

Vous êtes invités à proposer des idées afin d'améliorer votre cadre de vie, dans les domaines du sport, de la culture, de l'environnement, des mobilités, des usages numériques, de l'entraide et des services à la personne...

• Où et comment déposer une idée

Le dépôt d'idées se fait via le « formulaire » dédié au format numérique ou papier selon 3 possibilités :

- * sur la plateforme numérique www.jeparticipe.meuse.fr
- * dans l'urne située à la mairie de Triaucourt
- * par courrier au Département de la Meuse (Hôtel du Département – Budget participatif – Place Pierre François Gossin BP 50514 – 55012 BAR-LE-DUC)

3^e étape : de l'idée au Projet (mars et avril 2020)

Les porteurs d'idées seront contactés par les services départementaux. L'éligibilité des idées sera vérifiée (investissement, intérêt général, conformité juridique, etc.). Si l'idée est éligible, sa capacité à devenir un projet est étudiée (faisabilité technique et juridique, évaluation budgétaire, planning...)

4^e étape : le Vote (du 15 mai au 30 juin 2020)

Les projets sont soumis au vote des citoyens à partir de 11 ans, ayant une attache en Meuse.

Il sera possible de voter en ligne sur la plateforme www.jeparticipe.meuse.fr ou par bulletin papier dans l'urne disponible à la mairie de Triaucourt.

Chaque porteur de projet pourra bénéficier d'un kit de communication pour faire campagne afin de promouvoir son idée.

Etape 5 : Les résultats et l'attribution des financements (Juillet 2020)

Une liste des projets classée dans l'ordre décroissant des votes est établie pour chacune des enveloppes du Budget participatif (enveloppe pour les projets « jeunes », enveloppe générale).

Afin d'assurer une équité territoriale, au minimum, un projet lauréat émane de chaque canton du Département.

La liste des lauréats est ensuite soumise à l'Assemblée départementale pour attribution des subventions.

N'hésitez pas à consulter la plateforme www.jeparticipe.meuse.fr pour obtenir toutes les informations sur les modalités d'organisation.



Etat Civil

Décès :

- Ghislaine GARAT épouse GALLOIS, le 18.01.2019
- Pierre LORRAIN, le 08.02.2019 (EHPAD)
- Josette GEORGE épouse CHARTON, le 22.02.2019
- Germaine BENOIT veuve COLIN, le 05.03.2019
- Roger BERTRAND, le 10.03.2019 (EHPAD)
- Suzanne BABEL veuve HOUDINET, le 16.04.2019 (EHPAD)
- André HOUBRE, le 16.04.2019 (EHPAD)
- Claudette LAFLOTTE veuve POUPART, le 04.05.2019
- Roger BOUR, le 06.05.2019 (EHPAD)
- Gilbert MICHEL, le 22.06.2019
- Philippe LABRANDE, le 08.08.2019 (EHPAD)
- Jean-Marie DESTENAY, le 06.09.2019
- Gisèle COLOMBO veuve BAUDIN, le 15.09.2019 (EHPAD)
- Simone MAGINOT veuve MALINGREY le 27.09.2019
- Paulette VIGROUX veuve HAGER, le 26.10.2019 (EHPAD)
- Monique MASSOUTIER, le 18.11.2019
- André FAYS, le 06.12.2019
- Odette DARBOIS épouse PÉROTIN, le 22.12.2019 (EHPAD)
- Merris CANGY épouse MAIGRET, le 25.12.2019
- Marie-Thérèse JOLLY veuve CARDOT, le 28.12.2019



Naissances :

- Anaë GÉMINEL DONEUX, le 04.06.2019
- Augustin BOUZON, le 25.06.2019
- Gabin BOUZON, le 25.06.2019

Mariages :

- Taieb BEN SGHAIER et Prunelle GUILITTE, le 15.06.2019
- Christopher MULON et Neli Miglenova DAYLIEVA, le 24.07.2019
- Aurélien MARTIN et Marie-Anne SIMON, le 26.10.2019





CARTES D'IDENTITE

Depuis le 14 mars 2017, il est possible d'effectuer les démarches pour la carte nationale d'identité dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes digitales.

La procédure d'authentification par les empreintes permet de lutter contre la fraude documentaire et à l'identité, de garantir l'authenticité des titres ainsi qu'un renouvellement rapide et simplifié (par la réutilisation des informations contenues dans le titre à renouveler).

La mairie de Seuil n'étant pas équipée de ce dispositif de recueil d'empreintes digitales, les personnes désirant faire une demande devront se rendre en mairie de Bar-le-Duc, Revigny, Verdun, Varennes-en-Argonne...

Une pré-demande peut être faite en ligne mais la présence est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes.

Rappel : la carte d'identité d'un majeur est valable 15 ans et celle d'un mineur est valable 10 ans.

PACS

A compter du 1er novembre 2017, les officiers de l'Etat Civil ont compétence pour enregistrer les nouvelles déclarations de PACS, ainsi que pour enregistrer les modifications et dissolutions des PACS dont la conclusion a fait l'objet d'un enregistrement par les tribunaux d'instance avant le 1er novembre 2017 (articles 48 et 114 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21ème siècle).

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement - c'est obligatoire !

Tous les jeunes français, filles et garçons, doivent effectuer leur Journée Défense et Citoyenneté à l'âge de 17 ans.

A la fin de cette journée, un certificat individuel de participation est remis à chaque participant. Ce certificat est à présenter lors de toute inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique : BEP, CAP, baccalauréat, permis de conduire, etc.

A l'âge de 16 ans et dans les trois mois qui suivent, les jeunes français doivent donc se faire recenser à la mairie de leur domicile, munis des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

Nouveaux habitants

Il est demandé aux nouveaux habitants de bien vouloir se faire connaître en mairie dès leur installation. Il pourra ainsi être procédé à leur inscription pour le ramassage des ordures ménagères et sur la liste électorale.

Inscription sur les listes électorales

Vous avez jusqu'au 7 février 2020 pour vous inscrire sur les listes électorales

- Pour s'inscrire après un déménagement, il faut se rendre à la mairie. Un justificatif d'identité et un justificatif de domicile sont nécessaires pour remplir le dossier
- Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription est automatique s'ils ont effectué les démarches de recensement citoyen à 16 ans. Il faut vérifier que cette inscription a bien été faite auprès de la mairie, ou en ligne sur le site service-public.fr